

# Impact du Covid-19 pour le Groupe VYV et pour RMA

Communiqué



## Le Groupe VYV, solide et solidaire face à l'épidémie du Covid-19

Le début de l'année 2020 est marqué par l'émergence et l'expansion à l'échelle mondiale de la crise sanitaire liée au Covid-19. Les mesures exceptionnelles mises en place mi-mars par le Premier Ministre et son gouvernement bouleversent profondément le quotidien des Français tandis que le ralentissement généralisé de l'économie déstabilise l'ensemble des marchés financiers.

En lien avec la directive Solvabilité 2, le Groupe VYV ainsi que l'ensemble des entités assurantielles du Groupe ont détaillé dans leur rapport SFCR, l'état de leur solvabilité et de leur situation financière au 31 décembre 2019. Cette épidémie constitue un évènement majeur postérieur à cette date auquel il convient non seulement de présenter les réponses du groupe et de ses composantes envers l'ensemble de ses adhérents, clients et collaborateurs mais également d'en préciser les impacts financiers estimés à la date du 2 juin 2020 conformément à l'article 54 de la directive Solvabilité 2.

### Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV (Harmonie mutuelle, MGEFI, MGEN, MGEN Vie, MGEN Filia, Mutuelle Mare-Gaillard, MNT, SMACL Assurances)<sup>1</sup>, créé en 2017, est le premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses quatre métiers (assurance, services, offre de soins et habitat), le Groupe VYV entend développer des offres complètes et personnalisées pour apporter des réponses résolument uniques et différenciantes à ses adhérents, patients et clients, tout au long de leur vie.

Fort d'un chiffre d'affaires de 9 485 M€, l'ensemble des composantes du groupe protège 10 millions de personnes. Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité s'établit à 178,5%, et le ratio de « surface financière » (qui considère l'ensemble des fonds propres du groupe) s'élève quant à lui à 212,8%.

## I. Le Groupe VYV mobilisé sur plusieurs fronts

### La continuité de l'activité du Groupe VYV est assurée

Du jeudi 12 mars au lundi 16 mars 2020, le gouvernement français actait des mesures exceptionnelles pour contenir la propagation du virus au sein du territoire français : réduction au strict nécessaire des déplacements, fermetures des établissements scolaires, interdiction des rassemblements de personnes et arrêts des activités commerciales non indispensables à la Nation.

Dans ce contexte, le Groupe VYV a poursuivi l'activation de son plan de continuité d'activité, déjà engagée avant ces annonces : mise en place d'une cellule de crise quotidienne, recours au télétravail dès que possible (de nouveaux équipements ont été mis à disposition des collaborateurs) et systématisation des moyens de communication à distance. L'exécution de ce plan de continuité d'activité a notamment permis le fonctionnement des principales instances du

<sup>1</sup> Le périmètre prudentiel à la date de publication de la note comprend également cinq entités non affiliées pour lesquelles existent des liens de combinaison ou capitalistiques avec l'UMG « Groupe VYV » : Mutex SA, Spheria Vie SA, Parnasse Garanties SA, Ressources Mutuelles Assistance et Union Harmonie Mutualité.

Groupe VYV, en particulier la tenue des différents conseils d'administration et la conservation de la relation avec les adhérents (continuité dans la gestion des contrats et la délivrance des prestations).

Afin de respecter les dispositions gouvernementales et en accord avec le décret 2020-418 du 10 avril 2020, l'assemblée générale du Groupe VYV se tiendra à distance le 9 juillet 2020.

## II. Des premiers impacts identifiés par le Groupe VYV

Un ORSA ponctuel sera réalisé en septembre 2020 et coordonné au niveau du Groupe VYV afin de mesurer la déformation du Business Plan suite à la crise. Cet exercice permettra d'anticiper les impacts financiers et techniques tant sur le résultat que sur la solvabilité du Groupe à moyen terme et d'aider à la prise de décision stratégique.

### 1) Un environnement financier perturbé

En parallèle des problématiques sanitaires et sociales liées au virus, les mesures prises pour limiter la propagation (en particulier le confinement des populations) impliquent un impact direct sur l'économie, qui s'est traduit sur l'évolution des différents marchés financiers :

- Sur les marchés actions, les cours ont subi une chute importante et rapide dans les premières semaines de mars qui s'est progressivement atténuée à partir de fin mars. Au 31 mars 2020, l'Eurostoxx avait chuté de 25,6% par rapport à la clôture 2019. Les cours demeurent très volatiles et de nouvelles perturbations pourraient intervenir ultérieurement en 2020 en fonction des publications des résultats des entreprises et des autres indicateurs économiques.
- Par ailleurs, l'incertitude sur la santé financière des entreprises créée par la pandémie du Covid-19 induit une hausse des spreads de crédit obligataires entraînant une baisse de la valeur des actifs obligataires.
- Les multiples plans de soutien à l'économie des différents gouvernements internationaux conduisent à une augmentation significative de l'endettement de ces pays qui engendre une forte hausse des spreads de crédit sur certaines obligations souveraines (en particulier certains pays d'Europe de l'Ouest).
- Une incertitude demeure sur les évolutions des prix de l'immobilier au sortir du confinement, une correction des prix pouvant avoir lieu à la fois en raison de la dégradation des conditions économiques pour les ménages et les entreprises mais aussi en raison d'une possible hausse des taux d'emprunt.

Ces bouleversements modifient non seulement l'environnement financier dans lequel le Groupe VYV opère mais également la valeur de ses investissements. Il convient de noter que l'intensité de la crise n'est pas encore connue à la date du 2 juin 2020, date de publication du présent communiqué.

En fonction des évolutions futures, les composantes du Groupe VYV pourraient être amenées à sécuriser leur bilan et constituer des provisions pour dépréciations durables sur certains émetteurs conformément aux dispositions comptables, ce qui aurait un impact défavorable sur le résultat de l'année 2020.

La baisse de la valeur de marché des actifs a une incidence quant à elle négative sur l'évolution des fonds propres prudentiels éligibles à la couverture de l'exigence en capital et donc sur le ratio de solvabilité.

Le Groupe VYV suit au plus près l'évolution des risques de marché et procède à une surveillance permanente de ses placements. Par ailleurs, concernant le risque actions, les couvertures mises en place chez les deux principales entités (MGEN et Mutex) exposées à ce risque ont joué pleinement leur rôle d'atténuation du choc.

## 2) L'activité assurantielle mise à contribution au service des adhérents

La pandémie du Covid-19 impacte directement l'activité assurantielle du Groupe VYV non seulement sur son chiffre d'affaires et sa sinistralité mais également au regard des solutions d'accompagnement spécifiques proposées aux adhérents. Les effets et impacts anticipés par le Groupe VYV diffèrent selon le type d'activité.

La croissance du chiffre d'affaires du Groupe VYV attendue en 2020, du fait du fort repli de l'activité commerciale, pourrait être moins forte qu'anticipée avec une incidence sur les années suivantes. A date, le Groupe VYV travaille activement à la relance commerciale.

En parallèle, en solidarité avec ses entreprises adhérentes, des mesures de report des cotisations sont accordées, dans la limite de 100 M€ pour Harmonie Mutuelle sur la santé et estimées à 45 M€ pour Mutex. Cet aménagement en faveur des entreprises fait l'objet d'un suivi en lien avec la trésorerie.

Sur la sinistralité :

- En Santé (74% des cotisations en 2019), il a été observé une baisse globale de la sinistralité pendant la période de confinement, due à un report/ renoncement de certains soins et à la baisse de la productivité des professionnels médicaux suite à des protocoles d'hygiène devenus plus stricts. Même si la tendance générale est à la baisse, de nombreuses incertitudes subsistent sur la sinistralité à venir et notamment un possible effet de « rebond » post-crise (report de soins non réalisés pendant la période de confinement comme sur l'optique ou le dentaire, aggravation de certaines pathologies notamment chroniques mal prises en charge pendant la période de confinement, très forte baisse des actions de prévention).
- En Prévoyance (19% des cotisations en 2019), une augmentation de l'incidence des arrêts de travail est attendue en lien en particulier avec les arrêts de travail pour gardes d'enfants ou préventifs. Les arrêts de travail des fonctionnaires étant pris en charge par l'Etat les trois premiers mois, aucun impact n'est observé à ce jour sur cette population, représentant une partie importante des adhérents du groupe.
- Sur l'activité dommages (5% des cotisations en 2019), il est attendu globalement un impact neutre grâce à un effet de compensation observé entre la baisse de sinistralité sur la branche « véhicules à moteur » directement liée à la période de confinement et la hausse des prestations liées aux garanties « Pertes d'exploitation » (suite à fermeture administrative).

Le périmètre d'établissement des comptes combinés du Groupe VYV étant plus large que celui du périmètre prudentiel, le résultat du Groupe VYV sera également impacté par les impacts de la crise sur ses autres métiers (en particulier l'offre de soins et services).

En réponse à ce contexte inédit, le dispositif de gestion des risques du Groupe VYV s'est renforcé afin de détecter les facteurs de risques émergents, accroître le suivi des risques déjà identifiés et mettre en œuvre les actions de maîtrise du risque appropriées.

## 3) Un groupe mutualiste contribuant à la solidarité nationale

Le Groupe VYV démontre sa volonté de contribuer à la solidarité nationale à travers les actions entreprises par ses entités, notamment :

- la levée temporaire des processus de précontentieux et la mise en place d'un report des cotisations aux souscripteurs les plus fragilisés ;
- la création de fonds de soutien aux entreprises et TNS et d'aides financières aux prestataires en difficulté ;
- des prises en charges extracontractuelles, comme la couverture des arrêts de travail dits « préventifs » ;
- le renforcement de son action sociale par des appels de soutien à ses adhérents les plus vulnérables et le maintien des commissions d'action sociale ;

- ainsi que la contribution au fonds de solidarité de la Fédération Française de l'Assurance.

Par ailleurs, le Groupe VYV et ses entités ont lancé le 23 mars la plateforme « Ensemble contre le #Covid-19 » à destination des adhérents des mutuelles du groupe et plus largement du grand public. Cette plateforme diffuse des informations médicales pratiques (détecter l'apparition de symptômes, suivre l'évolution de la maladie, ...).

Elle propose également des solutions pour permettre de mieux vivre cette crise sanitaire (démarches administratives, organisation du télétravail, garde d'enfants, ...).

Face à l'épidémie de Covid-19, l'offre de soins et de services du Groupe VYV est en première ligne : elle a adapté son organisation au service des populations en renforçant sa coopération avec l'ensemble des acteurs de santé, publics et privés. Des actions concrètes ont été menées dans les territoires comme :

- l'augmentation des capacités d'accueil d'établissements sanitaires et de centres de soins de suite et de réadaptation pour venir en appui des hôpitaux publics et de tous les acteurs de santé ;
- une protection et un accompagnement renforcés des personnes vulnérables en établissement médicosocial (comme par exemple le déploiement d'outils de communication à distance pour faciliter les contacts entre résidents en établissements et leur famille) ;
- les actions innovantes mises au service du plus grand nombre (drive-test de dépistage du Covid-19 à la clinique Jules-Verne, mobilisation de l'établissement Tech'air pour produire les composants essentiels aux respirateurs artificiels des patients en réanimation atteints du Covid-19, ...).

#### 4) Le Groupe VYV demeure solide

La situation actuelle ne met pas en péril la solvabilité du Groupe VYV. Malgré les premiers effets de la crise, le Groupe VYV couvre 1,7 fois ses exigences réglementaires avec un ratio qui s'établit à 168,8% au 31 mars 2020 (contre 178,5 % à la clôture 2019).

Le ratio de surface financière, qui tient compte de l'ensemble des fonds propres dont dispose le Groupe VYV, sans tenir compte de la limite induite par la convention d'affiliation, s'établit à 197,0% au 31 mars 2020 (contre 212,8% à la clôture) et démontre une nouvelle fois la solidité du Groupe VYV.

### III. Les impacts et actions au sein de RMA

L'Union Ressources Mutuelles Assistance est un acteur mutualiste de référence dans le secteur de l'assistance. Les garanties qu'elle propose sont en inclusion de contrats santé et prévoyance, et proposées majoritairement à titre collectif (représentant 70% de son chiffre d'affaires total). L'Union exerce ses activités sur l'ensemble du territoire national et même au-delà avec le développement de l'Assistance à l'international depuis 2013.

#### 1) Impacts techniques et financiers de la crise sanitaire

La période de confinement a fait chuter considérablement le nombre d'appels quotidiens et par conséquent, la mise en place d'assistance auprès des adhérents. Ainsi, les prestations qui auraient dû être mises en place pendant ce temps ne l'ont pas été. Toutefois, RMA anticipe une reprise de l'activité avec une hausse des interventions chirurgicales

estimée à 20% (interventions reportées suite au confinement) sur les mois suivants mais qui ne compensera pas la baisse constatée : in fine, il est probable que l'impact soit positif sur le résultat de l'Union.

En lien avec la composition de son portefeuille de placement (composé à 65% de monétaire, 25% d'immobilier et 10% d'obligations au 31 décembre 2019), l'incidence de la chute des marchés financiers en mars n'a eu que très peu d'impact sur le résultat financier et les fonds propres prudentiels de RMA. L'Union n'anticipe pas d'impact immédiat sur le prix de l'immobilier de la couronne nantaise même si des incertitudes demeurent.

Hormis les impacts techniques et financiers, RMA s'organise pour répondre au surcroît d'activité possible suite à la reprise d'activité, notamment à travers le renforcement de ses équipes.

## **2) Mesures de solidarité**

Solidaire avec son réseau de prestataires directs, qui a été en difficulté du fait de la baisse du nombre d'ordres de missions, RMA a décidé après accord de son Conseil d'Administration, d'allouer une aide financière à ses prestataires pour leur permettre d'assurer la pérennité de leur activité. Cette aide représente un quart du chiffre d'affaires réalisé par les prestataires en 2019 sur la période de mi-mars à mi-mai soit 563 k€.

## **3) Impact sur la solvabilité**

RMA étant exempté des calculs prudentiels trimestriels, le ratio de solvabilité n'a pas été recalculé sur la base du 31 mars 2020. Son ratio de solvabilité au 31 décembre 2019 s'élevait à 123,1%. Par ailleurs, RMA bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une modification de la formule de calcul qui a une incidence positive sur son ratio (gain d'une trentaine de points sur la base du 31 décembre 2019). La crise n'a pas eu d'impact immédiat majeur sur le ratio de solvabilité de RMA compte tenu de la composition de son portefeuille d'actifs.